

UNIVERSITÉ PARIS 12

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Vu les articles L 612 et 612-2 du code de l'éducation

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu la décision du Conseil d'Administration

Vu les pièces justificatives produites par M. MUHAMMAD SUFFEE, né le 9 juin 1981 à PAMPLEMOUSSES (ILE MAURICE), en vue de son inscription au Diplôme d'Université TECHNIQUES D INJECTION ET DE COMPLEMENT EN CHIRURGIE PLASTIQUE ET MAXILLO FACIALE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ TECHNIQUES D INJECTION ET DE COMPLEMENT EN CHIRURGIE PLASTIQUE ET MAXILLO FACIALE**
est décerné à **M. MUHAMMAD SUFFEE**

au titre de l'année universitaire 2013-2014.

Le titulaire

Fait à CRETEIL, le 17 juin 2014

Le Président



Luc HITTINGER